

## Destin tragique d'une institutrice : Yvonne Taboret (1938 - 1960)



Née le 21 mai 1938 à Versailles, fille d'Hervé Taboret et d'Yvonne Marie Cornic et après une année dans la commune de Courvières<sup>1</sup> comme institutrice remplaçante, Yvonne Marie Joséphine Taboret est nommée à l'école de La Chenalotte le 19 septembre 1958 par l'inspecteur d'académie du département. Toujours remplaçante et malgré son souhait d'avoir un poste dans le Finistère<sup>2</sup>, elle doit aller s'occuper des 13 garçons et des 20 filles<sup>3</sup> de la seule classe de cette petite école d'un village de 122 habitants.

Quelques jours après cette nomination<sup>4</sup>, cette jeune femme, célibataire, âgée de 20 ans, bachelière de l'enseignement secondaire, série moderne prime sciences expérimentales<sup>5</sup>, présente son titre de nomination au maire Charles Morel. « *Après examen de ce document et constatation de régularité, nous avons installé la comparante dans ses nouvelles fonctions et dressé cette installation* ».

Mais Yvonne arrive avec une décision de l'inspecteur primaire qui secoue le village des Sauterelles au point que le Conseil municipal démissionne.... Cette dernière signale que l'inspecteur, M. Brossat, interdit le catéchisme à l'école en dehors des heures de classe comme cela se faisait auparavant.

Les enfants font leur rentrée scolaire le jeudi 02 octobre 1958. Le lundi suivant, soit le 06 octobre, une délégation du Conseil municipal et des parents d'élèves demandent à Yvonne de « *vouloir bien laisser continuer cette pratique* » mais sans succès. Par lettre du 11 octobre, l'inspecteur Brossat écrit au maire pour l'interdire.

2 jours après, une pétition est adressée à cet inspecteur dont voici le contenu :

*"Les membres du Conseil municipal au complet, tous les parents des enfants fréquentant l'école communale sans aucune exception considérant*

- 1. que depuis la suppression du prêtre au pays, environ trente ans, la cure a été louée et que le catéchisme s'est fait alors dans la salle d'école,*
- 2. que la municipalité a toujours entretenu de bons rapports avec les différents instituteurs ou institutrices et qu'aucun n'a en à s'en plaindre,*
- 3. que la loi est faite pour le bien commun et doit être appliquée dans un esprit de tolérance et non de parti-pris,*
- 4. qu'il est impossible de trouver une salle au pays et une personne voulant en assurer le chauffage,*
- 5. que nous avons dû abandonner la salle de mairie pour permettre l'agrandissement de l'école en 1955,*

---

<sup>1</sup> Elle est nommée le 15 novembre 1957.

<sup>2</sup> D'après un courrier de l'inspecteur d'académie à Yvonne daté du 27 juin 1958.

<sup>3</sup> D'après le rapport de l'inspection de l'enseignement primaire du 02 décembre 1938.

<sup>4</sup> La date n'est pas connue.

<sup>5</sup> Jugée digne le 27 septembre 1957 par la faculté des Lettres de l'Université de Rennes

6. *que nous n'admettrons jamais que nos enfants soient considérés comme français dans notre salle de 8h00 à 11h30 et comme étranger de 11h30 à 12h00,*

*demandent à M. l'inspecteur de vouloir bien tolérer de continuer la pratique du catéchisme à l'école comme elle a lieu dans d'autres communes et dans les lycées et collèges et déclarent que dans l'intérêt de tous, elle n'a pas lieu d'être supprimée et s'opposeront par tous les moyens à son empêchement. Ont signé les membres du Conseil municipal et les parents ».*

L'inspecteur répond par une lettre datée du 18 octobre. Malgré cette pétition, ce dernier reste ferme et maintient sa décision. A la séance du 23 octobre 1958, « *vu l'intransigeance de monsieur l'inspecteur primaire au sujet du catéchisme à l'école pratiqué depuis plus de 25 ans à la satisfaction de tous* » le Conseil donne sa démission collective. Les signataires : Charles Morel, le maire, Aimé Duquet, adjoint, Léon Deleule, Julien Joly, Henri Ponçot, Gaston Thomet, Marc Perrot, Roger Romain, Jean Moysé<sup>6</sup>.

Ce même jour, les parents décident la grève scolaire. Après l'intervention de « *M. le secrétaire général<sup>7</sup> venu sur place* », l'école et le catéchisme reprennent le lundi 8 novembre.

Lors de la séance du 22 décembre, Charles Morel fait un point de la situation :

*« depuis la suppression de la cure de La Chenalotte, c'est-à-dire depuis au moins trente ans, le catéchisme a toujours été enseigné dans la salle de l'école communale, que la municipalité vient d'être mise en demeure de cesser cette coutume qui est contraire à la loi ».*

Or d'après ce dernier, « *il n'existe aucune salle communale chauffable de dimension suffisante pour contenir les 36 enfants qui fréquentent le catéchisme*. La salle de mairie devant être supprimée en 1955 pour agrandir la salle de classe, la seule solution possible dans ces conditions pour Charles Morel serait de construire une adjonction au bâtiment de l'école.

*« Cette adjonction aurait une entrée indépendante de celle de l'école. Elle comporterait au rez-de-chaussée une remise pour le matériel agricole communale et une salle de mairie à l'étage. Ainsi la commune serait à nouveau pourvue d'une mairie où accessoirement l'enseignement religieux pourrait être donné ».*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal « *regrette de devoir cesser une pratique qui donnait satisfaction à la population toute entière sans aucunement gêner à l'école et sans avoir donné lieu à aucune réclamation depuis trente ans* » mais adopte la proposition faite par le maire et le charge de faire dresser les plans et les devis.

Par lettre du 24 décembre 1958 et après plusieurs visites du Sous-préfet et interventions à Paris, le ministre de l'éducation nationale, Jean Berthoin, autorise à faire le catéchisme à l'école jusqu'au 01<sup>er</sup> avril 1959 sous réserve de faire construire une salle.

Un architecte établit bien un plan pour cette salle mais la commune ne soumet aucun plan financier si bien que lorsque les enfants reprennent l'école le jeudi 01<sup>er</sup> octobre 1959, rien n'est fait. La situation est la même que celle de l'année précédente et le maire est de nouveau sommé de faire cesser la pratique du catéchisme à l'école.

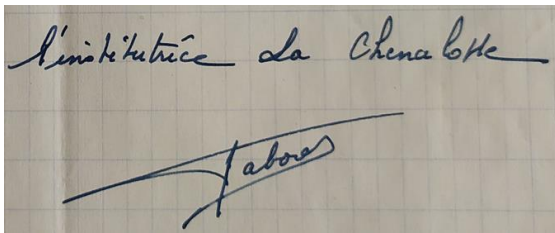
---

<sup>6</sup> En bas de cette liste, il est précisé dans le compte rendu qu'un conseiller est décédé et un autre a quitté le village.

<sup>7</sup> Pas d'autres précisions ne sont données dans le registre du Conseil municipal.

Le dimanche 18 octobre 1959, à Montbéliard, se tient l'assemblée des maires du Doubs. A cette occasion le préfet du département, le Sous-préfet de la ville accueillante, l'inspecteur d'académie et Charles Morel se rencontrent. Une solution se dessine enfin. Il est décidé de reprendre une salle dans le logement de l'institutrice, celui d'Yvonne Taboret, pour refaire une salle de mairie pouvant servir également au catéchisme. Par une lettre du 23 novembre 1959, soit un mois avant son décès, le ministre de l'éducation nationale, André Boulloche, donne son accord pour cette solution. A cette date, le maire prend possession de la salle. Le catéchisme peut y être donné, tous les jours de 11h30 à 12h00. Il est impossible de savoir comment cette jeune institutrice originaire de Versailles a vécu toute cette histoire.

Ces tensions apaisées, elle devait sans doute espérer vivre une rentrée scolaire « normale ». Mais la rentrée suivante, celle de 1960, sera la dernière pour Yvonne...

A photograph of a handwritten signature in blue ink on a piece of paper. The signature reads 'l'institutrice de Chenalotte' in a cursive script, followed by a large, stylized signature 'Taboret'.

Pour cette année scolaire 1960 – 1961, la rentrée se fait pour la deuxième fois en septembre<sup>8</sup>, soit le vendredi 16 septembre. Un mois et quelques jours après, soit le lundi 24 octobre, Yvonne Taboret se tue à l'âge de 22 ans sur la route nationale 437<sup>9</sup>, sur le territoire de la commune du Russey, au lieu-dit La Combe au Page. Roger Delphin Billerey, docteur en

médecine constate le décès et Robert Schwint, le maire du Russey, signe l'acte.

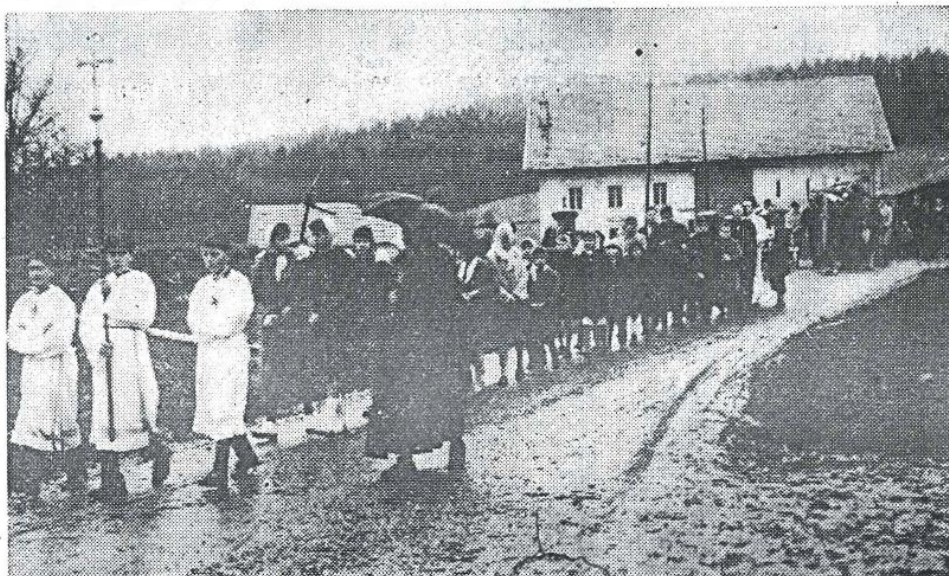
L'émotion dans le village où elle enseignait est grande. Ses obsèques se déroulent le mercredi 26 octobre à La Chenalotte et les habitants rendent un « *dernier hommage à son institutrice décédée tragiquement* » d'après le titre de l'article de l'Est républicain, dont voici le contenu :

*« Avant que le corps de Mlle Taboret n'aille reposer au pays d'Armor d'où elle était originaire, toute la population de La Chenalotte et de nombreux voisins, s'étaient groupés à l'église pour assister à ses obsèques. Depuis l'heure de sa mort, survenue accidentellement lundi 24 dans l'après-midi, ses élèves se relayèrent auprès de son lit de parade pour lui témoigner une reconnaissance où les larmes se mêlaient naturellement à la prière. Comme on le fit remarquer à son départ, Yvonne Taboret s'était intégrée au village et liée avec les parents de ses élèves. A ces derniers qu'elle aimait beaucoup, elle donnait le meilleur d'elle-même : la jeunesse d'un caractère franc et décidé, l'impartialité sans raideur et ses impondérables qui dans l'éducation, suscitent l'enthousiasme, le dévouement et l'admiration. Sous le porche de l'église, M. Brossat, inspecteur primaire de la circonscription, fit l'éloge de la défunte dont il souligna avec émotion les traits de caractères qui la firent aimer de ses élèves et de ses collègues. Elle était la maitresse, celle qui laisse à ses élèves avec un enseignement couronné de succès, une joie d'instruire que communiquent les maitres que l'on admire ».*

<sup>8</sup> La première fois, ce fut l'année précédente, le 14 septembre 1959.

<sup>9</sup> La RN 437 reliant Saint Claude à Belfort est déclassée en 1972 en RD 437.

## Les obsèques de l'institutrice de La Chenalotte



*Les enfants de l'école de Mlle TABORET.*

Son corps est ensuite transporté puis inhumé le 28 octobre 1960 dans le cimetière de la commune de Le Relecq-Kerhuon dans le Finistère<sup>10</sup>.

Ce même jour, l'inspecteur d'académie nomme par un arrêté, Mlle Racine institutrice de La Chenalotte. Cette dernière se présente devant Charles Morel le 04 novembre.

Enfin, cette histoire de salle pour le catéchisme n'est pas tout à fait finie et entraîne quelques années plus tard une autre démission, celle du maire, Charles Morel. A la séance du Conseil municipal du 10 janvier 1963, soit 3 ans et demi après la résolution du problème, certains conseillers<sup>11</sup> souhaitent remettre « à son ancien usage la salle de mairie du premier étage de la maison commune où on avait l'autorisation de faire le catéchisme ». Charles Morel déclare alors avoir eu trop de mal de l'obtenir et préfère donner sa démission plutôt que de remettre cela en cause. Acceptée fin mars, des élections partielles se déroulent le 21 avril 1963 afin d'élire deux conseillers municipaux : Claude Chatelain avec

<sup>10</sup> Dans ce village, elle avait une adresse postale sans doute celle de ses parents.

<sup>11</sup> Les noms ne sont pas précisés dans le compte rendu.

23 voix et Justin Thiébaud 21 voix sont élus et complètent l'équipe en place : Aimé Duquet, Louis Bernard, Léon Comte, Claude Cuenot, Léon Deleule, Jean Moyse, Marc Perrot, Charles Morel qui reste en tant que « simple » conseiller et Roger Romain. Le 03 mai 1963, ce dernier devient maire avec 6 voix pour et 5 blancs.

Quant à cette salle de mairie située au premier étage du bâtiment communal, le Conseil décide le 10 janvier 1963 par 7 voix contre 4, le transfert de la salle de mairie au rez-de-chaussée et donne ainsi une pièce en plus au logement de l'instituteur.

**Dimitri Coulouvat**  
**Septembre 2019**  
**Mise à jour juillet 2024**